



Questions sur l'imposition à Genève pour un résident français

Par Gaetavel

Hello tout le monde, Je me retrouve dans une situation un peu particulière et j'espère que quelqu'un ici a déjà navigué dans ces eaux-là. Je suis résident français mais depuis environ huit mois je travaille pour une entreprise dont le siège est à Genève avec des déplacements très réguliers en Suisse (parfois deux semaines d'affilée sur place). Mon employeur a commencé à évoquer la possibilité d'un transfert officiel de domicile fiscal et franchement je nage un peu.

Ce qui me trouble, c'est la question du régime applicable. L'imposition à Genève fonctionne sur un système cantonal que je comprends mal. On m'a parlé du "forfait fiscal" pour certains étrangers, mais apparemment ça ne concerne que des profils très spécifiques, pas les salariés ordinaires. Quelqu'un saurait me confirmer ça ?

Par ailleurs... il y a aussi la convention fiscale franco-suisse, qui est censée éviter la double imposition. Sauf que dans les faits, ça me semble assez opaque. Est-ce que quelqu'un a eu à gérer les deux administrations en même temps, la française et la genevoise ? Parce que mon employeur dit que tout sera géré mais ça reste vague. est-ce qu'un avocat spécialisé en droit fiscal international est vraiment indispensable dans ce cas ou un simple conseiller fiscal genevois suffit ? Le coût d'un cabinet franco-suisse spécialisé, c'est genre combien à prévoir pour une première consultation sérieuse ? Si vous avez des retours d'expérience ou des conseils sur comment aborder ça, je suis vraiment preneur.